



CSP – Cercle des étudiants en sciences physiques de l'Université de Liège

Présidents : Laurent MAQUET et Cyrielle OPITOM  
Trésorier : Antoine DEWANDRE et Vivien DEBANDE  
Secrétaires : Olivier MATHIEU et Valérie DELVAUX  
Relations extérieures : Dorian BAGUETTE  
Webmasters : Mathieu GROSJEAN

## **STATUTS DU CERCLE DES SCIENCES PHYSIQUES**

### Définitions

Le Cercle des Sciences Physiques (abrégé CSP ou simplement Cercle dans les documents) est l'association des étudiants en sciences physiques et spatiales de l'Université de Liège.

Les membres du Cercle sont les étudiants bénévoles élus à un rôle particulier au sein de celui-ci parmi :

- Président : 2 personnes
- Trésorier : 1 personne
- Trésorier suppléant : 1 personne
- Secrétaire : 2 personnes
- Chargé(e) des relations extérieures : 1 personne
- Webmaster : 2 personnes

ainsi que les représentants bénévoles des différentes classes auprès du Cercle.

Les représentants bénévoles des différentes classes auprès du Cercle sont des membres du Cercle élus à chaque niveau d'étude de bachelier en sciences physiques et de master en sciences physiques ou spatiales (1BP, 2BP, 3BP, 1MP, 1MA, 2MP, 2MA) par les étudiants qu'ils représentent.

## Objectifs du CSP

La mission du CSP est quadruple :

1. Le CSP est l'organe de représentation des étudiants en sciences physiques auprès des autorités académiques. Le CSP envoie aux Conseils des Etudes en sciences physiques et spatiales des étudiants de chaque niveau de ces sections respectives afin qu'ils y représentent en assistant aux réunions des Conseils d'Etudes l'ensemble des étudiants. Le CSP est également responsable de la représentation des étudiants en sciences physiques auprès du Conseil de la Faculté des Sciences et y envoie au moins un représentant qui assiste aux réunions du Conseil de la Faculté des Sciences.
2. Le CSP est l'organe de représentation des étudiants en sciences physiques de l'Université de Liège auprès des autres organisations étudiantes en Belgique francophone et à l'Université de Liège (Fédé, auprès de laquelle il doit maintenir son statut renouvelable chaque année académique).
3. Le CSP est chargé d'établir et maintenir la communication entre étudiants en sciences physiques et spatiales de différents niveaux d'études. Le CSP organise à cette fin des activités à caractère culturel et festif qui ne doivent pas rémunérer ses membres.
4. Le CSP a pour vocation d'établir et maintenir la solidarité entre étudiants en sciences physiques et spatiales au travers de la mise en place de mécanismes de transmission des informations utiles à la réussite des études en sciences physiques et spatiales. Le CSP organise à cette fin un parrainage sur base volontaire des étudiants en première année de bachelier en sciences physiques par les étudiants des années supérieures en sciences physiques ou spatiales qui ont également réalisé la première année de bachelier en sciences physiques à l'Université de Liège. Le CSP est également chargé de collecter chaque année les documents fournis par les professeurs ainsi que les questions orales et écrites posées dans le cadre des interrogations et examens afin de constituer un répertoire d'exercices et de questions d'examen dans les différentes matières, qui pourra servir aux étudiants suivants.

## Rôles et statuts

Les membres du CSP se réunissent au moins une fois par mois et prennent des décisions à la majorité qualifiée. Les présents statuts du Cercle des Sciences Physiques de l'Université de Liège peuvent être modifiés sur proposition adoptée à la majorité qualifiée par les membres du Cercle.

A tout moment, à toute réunion, l'opinion de n'importe quel membre du cercle a la même importance que celle de ses collègues. En particulier, le président n'a pas plus de pouvoir que les autres membres. Il possède simplement des responsabilités vis-à-vis des autorités officielles que les autres non pas.

Le premier jour de la rentrée académique se tiennent les élections du CSP, au cours desquelles sont élus à la majorité qualifiée les membres du Cercle, à chacun des postes précités, pour une durée d'un an. Tout étudiant régulièrement inscrit en sciences physiques ou spatiales à l'Université de Liège pour l'année académique qui débute doit être informé par les Secrétaires du Cercle de l'année académique précédente du lieu, de la date et de l'heure de ces élections et y dispose d'un droit de vote unique pour chaque poste.

### 1. Le Président :

Deux Présidents du CSP sont élus lors des élections du CSP. Il est nécessaire pour porter sa candidature au poste de Président d'avoir au cours de l'année académique précédente occupé un poste quelconque au sein du Cercle.

Le Président a pour mission de superviser d'assister à l'ensemble des activités organisées par le CSP. Le Président est la personne représentant le Cercle auprès des autorités académiques et responsable des actions du CSP et des décisions prises en son sein.

Il a plus, que tout autre dans le cercle, le devoir de rester humble et de servir au mieux les intérêts des étudiants. Il a aussi pour tâche de faire en sorte que chacun y mette du sien en communiquant un maximum avec ses collègues.

### 2. Le Trésorier :

Le Trésorier du CSP est élu lors des élections du CSP.

Il est nécessaire pour porter sa candidature au poste de Trésorier d'être inscrit en sciences physiques ou spatiales dans une année d'études différente du premier bachelier en sciences physiques.

Le Trésorier a pour mission de veiller avec une éthique stricte à la bonne marche financière du CSP.

Le CSP n'est pas une entreprise commerciale et n'a pas pour but de gagner de l'argent. Le Trésorier doit veiller à ce que la totalité de l'argent gagné par le CSP lors des manifestations qu'il organise soit réinvestie dans des projets à destination de tous les étudiants ou conservé pour l'année académique suivante.

Le Trésorier rend compte chaque mois lors d'une réunion du CSP aux autres membres du Cercle de l'état des comptes et doit pouvoir justifier chaque dépense effectuée.

Le Trésorier du CSP tient pour le CSP auprès d'un organisme bancaire un compte à son nom et à celui de son suppléant, dont l'ouverture est aussi conditionnée par l'approbation des Secrétaires.

Le Trésorier propose pour chaque activité du CSP un budget alloué et soumet cette proposition au vote des membres du Cercle. Lors d'activités culturelles, le budget alloué par le CSP aux étudiants participants est proportionnel au nombre de ces étudiants et une somme maximale peut être fixée par le CSP.

Le Trésorier assiste (ou se fait remplacer par son suppléant) aux activités organisées par le CSP mettant en jeu des transactions de et vers la caisse du CSP.

### 3. Le Trésorier suppléant :

Le Trésorier suppléant du CSP est élu lors des élections du CSP.

Il est nécessaire pour porter sa candidature au poste de Trésorier suppléant d'être inscrit en sciences physiques ou spatiales dans une année d'études différente du premier bachelier en sciences physiques.

Le Trésorier suppléant travaille de concert avec le Trésorier et a pour mission de contrôler le travail du Trésorier et de veiller à une éthique stricte dans les comptes du CSP. Il est responsable avec le Trésorier du bon fonctionnement budgétaire du CSP. En cas d'absence du Trésorier aux réunions du CSP ou aux manifestations organisées par le CSP donnant lieu à des transactions de et vers la caisse du CSP, le Trésorier suppléant joue le rôle de contrôle du Trésorier.

### 4. Le Secrétaire :

Deux Secrétaires du CSP sont élus lors des élections du CSP.

Il est nécessaire pour porter sa candidature au poste de Secrétaire d'être inscrit en sciences physiques ou spatiales dans une année d'études différente du premier bachelier en sciences physiques.

Le Secrétaire convoque les membres du Cercle aux réunions par courrier personnel, prend note de ce qui y est dit et rédige des comptes-rendus de ces réunions qu'il envoie personnellement à chaque membre du Cercle et tient à la disposition de tous les étudiants en sciences physiques ou spatiales, en les affichant dans le local du Cercle.

Le Secrétaire est chargé de la rédaction de tous les documents produits par le CSP et de la correspondance avec l'université, la faculté, le département.

Le Secrétaire prend note et s'assure que les rôles sont bien distribués entre les différentes personnes participant à l'organisation d'une activité du CSP.

Le Secrétaire informe par voie écrite les étudiants en sciences physiques ou spatiales des initiatives prises par le Cercle qui les concernent dans les meilleurs délais.

#### 5. Le (la) Chargé(e) des Relations extérieures :

Le (la) Chargé(e) des Relations extérieures du CSP est élu lors des élections du CSP.

Il est nécessaire pour porter sa candidature au poste de Chargé(e) des Relations extérieures d'être inscrit en sciences physiques ou spatiales dans une année d'études différente du premier bachelier en sciences physiques.

Le (la) Chargé(e) des Relations extérieures a pour mission d'assurer le relais entre les organisations ou personnes étrangères au CSP et aux étudiants en sciences physiques ou spatiales, incluant notamment la Fédé et les autres cercles étudiants. Le (la) Chargé(e) des Relations extérieures est envoyé en priorité par le CSP auprès de ces personnes lors de la prise de contact en vue d'une collaboration pour un événement particulier ou à long terme.

#### 6. Le Webmaster :

Deux Webmasters du CSP sont élus lors des élections du CSP.

Il est nécessaire pour porter sa candidature au poste de Webmaster d'être inscrit en sciences physiques ou spatiales dans une année d'études différentes du premier bachelier en sciences physiques et de disposer des compétences informatiques nécessaires à la fonction.

Le Webmaster veille au maintien de l'existence et à l'entretien d'un site du CSP qui sert de moyen de communication entre les étudiants en sciences physiques ou spatiales et avec les personnes extérieures. Ce site doit comprendre au minimum les données relatives aux cours actualisées à tout moment pour chaque niveau d'étude et donner aux visiteurs un moyen de contacter le CSP.

Les représentants de chaque niveau d'études sont également membres du Cercle et doivent être élus à la majorité qualifiée par les étudiants du niveau qu'ils représentent le plus rapidement possible en début d'année académique. Ils sont en nombre proportionnel au nombre d'étudiants inscrits dans leur classe de niveau : il y a au maximum un représentant par tranche de 15 étudiants d'une même classe de niveau. Chaque section est représentée selon le nombre de volontaires éligibles.

Par exemple, s'il y a :

De 1 à 15 étudiants en 2BP → 1 représentant pour les 2BP au CSP  
De 16 à 30 étudiants en 3BP → 2 représentants pour les 3BP au CSP  
De 31 à 45 étudiants en 1BP → 3 représentants pour les 1BP au CSP

Parmi les représentants d'un niveau d'études donné auprès du CSP, idéalement, le CSP encourage à être le « délégué de cours », dont la mission externe au CSP est de transmettre aux étudiants de son niveau les renseignements et documents que les profs leur destinent. Ce double rôle est rempli par une seule personne afin de garantir la meilleure circulation possible des informations entre profs, étudiants et Cercle. Si le délégué de cours est l'unique représentant d'une classe de niveau et ne participe pas aux réunions du CSP, il ne peut pas déléguer ce poste à un autre étudiant et ce niveau n'y est pas représenté.

Le rôle des représentants des différents niveaux d'études, mis à part tout travail de délégué ne relevant pas directement des activités du CSP, est de transmettre aux réunions du CSP les remarques et demandes des étudiants qu'ils représentent en ce qui concerne les activités du CSP. Ils sont chargés également de transmettre à ces étudiants, en complément de la communication directe assurée par les Secrétaires, les informations que le CSP souhaite diffuser. Les représentants récoltent auprès des étudiants et fournissent au Cercle les questions posées aux interrogations et examens qui se déroulent tout au long de leur mandat.

Pour le CSP,

CARLIER Laura,  
Secrétaire du CSP 2008-2009.